

Natura 2000
Regards croisés sur une politique européenne
de gestion des milieux naturels

TABLE RONDE

Monsieur François FALCOME – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Je vais vous parler au nom du Ministère, mais je travaille à la sous-direction de la forêt et du bois. Je souhaiterais vous parler de l'implication du Ministère de l'agriculture et de la pêche et des partenariats qu'il a engagés dans la démarche Natura 2000. L'implication est tous à fait évidente. Lorsqu'on parle de Natura 2000, on s'intéresse essentiellement à des territoires qui sont composés pour 1/3 de forêts et pour 1/3 de milieux agricoles. De plus, les acteurs principaux, les premiers concernés sont nos clients habituels que sont les agriculteurs, les forestiers, sans parler des clients plus indirects, les chasseurs. Donc tous les acteurs du monde rural, ce qui donne une légitimité d'intervention du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Comment est-on intervenu ? On est intervenu depuis le début au côté du Ministère de l'Ecologie dès l'élaboration de ce qu'on a appelé les cahiers d'habitats pour l'amélioration de la connaissance, sur la gestion et l'identification des sites, et également au moment, et c'est encore en cours, de la désignation des sites tant au niveau local qu'au niveau central. Nous participons aux réunions d'arbitrage et de désignations. Lorsqu'on parle Natura 2000, et vous en avez parlé toute la journée, on parle de gestion. Natura 2000 est basé sur une démarche contractuelle, soit en faisant appel à des financements au travers de contrats, soit au travers d'engagements non rémunérés. On n'en parle pas assez et je voudrais juste en dire quelques mots. La loi des Territoires ruraux 2005 a mis en place des chartes Natura 2000. En prenant la casquette des forêts et du bois, je voulais dire que ces chartes sont des outils très intéressants. La gestion forestière était déjà encadrée par des documents de gestion durable mais ces chartes ont rajouté un niveau de cohérence supplémentaire pour la gestion des sites

Natura 2000 avec des engagements des propriétaires pour aller en faveur de la gestion des sites forestiers Natura 2000 sans avoir de rémunérations supplémentaires. Si on en vient aux contrats. Le Ministère de l'Agriculture intervient financièrement dans la mise en œuvre de Natura 2000 et la gestion des habitats agricoles au travers des contrats d'agriculture durable. Les contraintes budgétaires de cette année, nous ont conduit à donner la priorité aux mesures herbagères agro-environnementales dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation en cours d'échéance. On a une centaine de millions qui vont être mis sur ces primes herbagères. Pour autant, cette prime concerne aussi en partie des sites Natura 2000, mais il est difficile de la chiffrer. Ce n'est pas pour nous dédouaner, ce n'est pas pour dire, on fait comme si, mais on maintient une ligne environnementale sur certaines actions. Pour la prochaine programmation, Monsieur Béguin l'a dit, les débats vont devoir s'accélérer. Un communiqué interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire du début du mois, a décidé d'une démarche d'un programme national, mais fortement déconcentré. Il reviendra aux Préfets de région et avec les Conseils régionaux, de décider des mesures à mettre en œuvre. A ce sujet, il faut quand même dire qu'au niveau des mesures agro-environnementales, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité de l'eau et la biodiversité. Mais il est vrai que des arbitrages devront être établis entre l'ensemble des mesures qui émargent sur ces fonds communautaires. Sur l'amélioration de la compétitivité, le développement des activités et la biodiversité, les arbitrages n'ont pas été rendus au niveau national et ils seront certainement très tendus au niveau régional. Autre partenariat que j'ai évoqué en introduction, c'est un partenariat sur le savoir, mais également sur le partage de l'information et l'accès à la connaissance. Il est vital pour les gestionnaires, agriculteurs et forestiers d'avoir accès aux informations environnementales. Il existe des bases de données très bien structurées au Muséum. De plus en plus, le porter à connaissance va être facilité avec les nouvelles technologies. Les documents d'objectifs vont être déposés auprès des mairies, des collectivités qui en assurent le pilotage. Et déjà, dans certaines régions pour parler des forêts, on assiste à des échanges d'informations entre la DIREN et les centres régionaux de la propriété forestière, des échanges de données concernant les docob Je souligne cet aspect de partage de l'information parce que l'expérience montre qu'il vaut mieux convaincre que contraindre et que nombre de problèmes qui ont émergé auprès du groupe des neuf dont faisaient partie les agriculteurs et les forestiers,

étaient la peur du lendemain, de savoir ce que ces désignations allaient impliquer. Donc de dire aux gens, vous avez une richesse sur votre territoire et voilà ce que ça implique, c'est fondamental. Et maintenant si on en vient aux défis de la gestion, il est important de dire, voilà ce que ça va impliquer pour votre gestion. Quelle conclusion tirer ? Avec Natura 2000, on est dans une approche purement territoriale. On se rapproche de la philosophie de l'agriculture, développer également des approches territoriales, CTE, CAD. En matière forestière, on est familier des approches territoriales. On a développé des outils qui s'appellent des chartes forestières de territoires. Tout ça pour dire qu'on se rapproche d'une unité écologiquement, économiquement cohérente. Il y a encore des améliorations à apporter pour faire coïncider des espaces différents, l'écologie, l'économie, mais la démarche va dans ce sens. Et de plus, le grand avantage de cette démarche, est de mettre différents acteurs autour d'une table. Cela a été dit à plusieurs reprises, mais ça mérite d'être répété. Imaginez le propriétaire forestier qui était tout seul à gérer sa forêt ou l'agriculteur, se retrouve entouré de scientifiques, de gestionnaires, d'associations de protection de la nature et d'élus qui s'approprient, on l'a vu, de plus en plus, cette démarche et de façon très légitime. Donc par le fait de mettre tous ces acteurs autour d'une même table, ça ne peut aller que dans un sens très favorable au territoire et à la préservation de la biodiversité dans le cadre de Natura 2000.